

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PLEUMARTIN (VIENNE)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE

AU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE LA COMMUNE DE PLEUMARTIN

Par arrêté n°ARA20260317002 en date du 05/03/2026, le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, M. Jean-Pierre ABELIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets mentionnés ci-dessus, du mardi 07 avril 2026 à 9h00 au jeudi 07 mai 2026 à 18h inclus.

Mise à disposition du dossier

Les dossiers seront disponibles en version papier à la mairie de Pleumartin uniquement pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers seront disponibles en version numérique sur le site internet de la Commune de Pleumartin et de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, accessible 7j/7h et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique: www.pleumartin.fr et www.grand-chatellerault.fr

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, **reçues uniquement pendant la durée de l'enquête** :

Par courriel à l'adresse suivante : plupleumartin.enquetepublique@grand-chatellerault.fr, en indiquant en objet « enquête publique révision générale »

- Par courrier à l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Pierre LAMMENS, parvenu à l'adresse suivante : Commune de Pleumartin, 2 avenue Jourde 86 450 PLEUMARTIN (**observations reçues pendant l'enquête publique uniquement**)
- Sur le registre d'enquête publique, disponible à la mairie de Pleumartin, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire-enquêteur

Par décision n° E25000116/86 en date du 04 juillet 2025, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné un commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Jean Pierre LAMMENS et un commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Bernard CHAUVINEAU. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à la mairie de Pleumartin aux jours et horaires suivants :

DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES :

- Mardi 07 avril 2026 de 9 heures à 12 heures,
- Lundi 20 avril 2026 de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 07 mai 2026 de 15 heures à 18 heures,

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Mairie de Pleumartin, 2 avenue Jourde 86 450 PLEUMARTIN Tel : 05.49.86.50.10

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la mairie de Pleumartin, sur le site internet de la commune de Pleumartin, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.